REFLEXIONS
SUR
L'ÉCRIT INTITULÉ
DEUX PROBLEMES A RESOUDRE &c.

JE CROIS avoir répondu dans mes *Lettres à l'Auteur des Observations*, à toutes les difficultés qu'on a faites jusques à présent contre les Convulsions. Je tomberois dans des redites inutiles, si je voulois réfuter en particulier tous ceux qui ont écrit. Il suffit que je me sois adressé à celui qui a le plus de réputation & que je devrois le plus redouter, si j'avois tort. Je dirai cependant un mot des *Deux Problemes*, parce que ce petit Ecrit entreprend avec beaucoup d'art de justifier la conduite, que tous ceux qui attaquent les Convulsions ont tenue dès les commencemens, & que j'ai toujours trouvée souverainement déraisonnable : sçavoir qu'on est en droit de juger des Convulsions & de les condamner, sans les avoir examinées, sans même avoir jamais vû de Convulsionaires. Qu'il suffiroit qu'on convînt qu'il y avoit des défauts mélés dans cette œuvre, pour couclure qu'il n'y avoit rien de bon.

Je commencerai d'abord par me plaindre, de ce que l'Auteur de cet Ecrit a pris pour fondement de ses deux Problémes, des sentimens qu'il attribue à ceux qu'il appelle convulsionistes, dont ils sont certainement très-éloignés. Je ne comprends pas comment un Auteur qui paroît si modéré, a pu proposer au public comme une question a résoudre si dans le cas présent, il étoit permis d'abandonner les regles, & qu'il ait chargé ceux qui sont favorables aux Convulsions, de soutenir qu'on n'est pas obligé de les suivre. *Sur quoi*, dit-il, *les Anti-Convulsionistes reglent-ils leur conduite ? C'est sur la Loi & sur les regles communes. Sur quoi les Convulsionistes reglent-ils la leur ? C'est sur l'explication de la Loi & sur la dispense des regles.* Ces procédés me contristent véritablement. Est-ce Pag.

donc qu'il est impossible d'attaquer les Convulsions considérées en elles-mêmes? Car l'Auteur ne peut ignorer que dès 1732. il se tint des assemblées au sujet des Convulsions, que de 20 personnes, qui y assistoient il n'y en avoit pour lors que quatre opposées aux Convulsions, & qu'il fut conclu dès les premiéres, qu'il falloit demeurer inviolablement attaché aux regles, & qu'enfin on en demeura si ferme dans cet avis, qu'on y a ramené tous ceux qui s'en écartoient, & qu'on trouveroit très-peu de convulsionistes, qui ne se récriassent à la calomnie sur ce que cet Auteur leur impute. Il reconnoît lui-même *que tout ce qu'il y a eu dans les* Page 16. *deux partis de personnes de poids & de quelque mérite, se sont réunies à condamner uniformément ce qui étoit contraire aux regles.* Qui sont donc ceux qu'on a en vûe dans ce Problême? Sont-ce les personnes qui ne sont d'aucun mérite & d'aucun poids? N'est-il pas visible que la vérité & la justice demandoient qu'on suprimât ce Problême, ou qu'on y donnât un autre tour, parce qu'on devoit s'appercevoir qu'en le proposant, on répandoit des soupçons sur ceux qui sont favorables aux Convulsions, comme s'ils étoient moins attachés aux regles que ceux qui y sont opposés.

Je n'ai rien à dire de plus sur le contenu de ce second Problême, je le trouve bien résolu, il l'est seulement d'une maniére trop foible. Car l'Auteur paroît supposer comme nécessaire à la solution, que ce qu'on dit de merveilleux des caractéres favorables, n'est pas certain. Il falloit appuyer davantage & dire que quelques certains, quelques grands que soient les caractéres qu'on remarque dans les Convulsions, ils ne doivent jamais autoriser le violement des regles.

Il y a beaucoup d'adresse dans la maniére dont l'Auteur a tourné son premiér Problême. Il l'a imaginé pour se persuader à lui-même & aux autres, que l'examen des Convulsions n'étoit pas nécessaire pour en juger. C'est où il en veut venir, il paroît se contenter dans son Problême qu'on décide qu'il faut commencer l'examen des Convulsions par s'assûrer des caractéres désavantageux, mais son dessein n'est pas qu'on le finisse. Il veut qu'on puisse se décider sur le tout par la connoissance qu'on aura d'une partie; & comme cette prétention choque la raison, & qu'il est impossible de la rendre plausible, il l'impute aux convulsionistes. *Les convulsionistes*, dit-il, *soutiennent que lorsqu'on a à décider dans une œuvre mêlée, on doit commencer par discuter les traits favorables*, & lorsqu'on s'en est assuré, on ne doit point s'embarasser des difficultés, il a vu ce principe dans quelques Ecrits qui ont eu peu de partisans & que je ne crois pas que leurs Auteurs continuent à soutenir; mais c'est parce que ces Auteurs ne croyoient pas qu'il y eût dans les Convulsions le mélange qu'ils y ont reconnu depuis, qu'ils ont établi ce principe. Car il n'est vrai que lorsqu'il est question de juger d'une œuvre, qui n'a qu'un seul principe, dont toutes les parties sont inséparables & qui n'est combattue que par des objections apparentes dont ont peut trouver la solution, quand on est affermi dans les preuves. Vous convien-

drez que c'eſt la regle générale qu'ont établi tous ceux qui ont écrit ſur quelque matiére que ce ſoit.

Mais à l'égard d'une œuvre véritablement mêlée dans laquelle on peut diſtinguer réellement deux œuvres différentes, comme l'examen qu'on en doit faire, doit ſe terminer à ſéparer les parties diverſes & non à les réunir dans un ſeul tout, il eſt indiférent par où l'on commence, parce qu'il faut tout voir. Ma regle à moi a été de commencer par les premiéres choſes qui ſe ſont préſentées ſous mes yeux. J'ai examiné dans chaque convulſionaire que je voyois ce qui me paroiſſoit, ou indiférent, ou douteux, ou bon & digne de Dieu, ou mauvais & indigne de lui être attribué. Je n'ai déſiré d'être témoin d'un grand nombre de faits que pour me confirmer dans le jugement que je devois porter de chaque choſe. L'Auteur des Problêmes s'eſt imaginé, qu'on devoit ſuppoſer avant tout examen que la réalité ne pouvoit être que d'un côté, & que de l'autre il ne pouvoit y avoir que des apparences. C'eſt préciſément ce qu'on lui conteſte, il l'a ſuppoſé ſans le prouver, & il eſt ſi peu au fait de nos ſentimens, qu'il a cru que ce principe étoit avoué des deux côtés, mais parmi ceux qui ſont favorables aux Convulſions il n'y a que les diſciples de frere Auguſtin qui l'admettent.

Il s'eſt encore trouvé arrêté par rapport à la ſolution de ſon Problême qu'il vouloit donner en quatre mots, par une difficulté conſidérable. C'eſt que ſi les Convulſioniſtes prétendoient que les caractéres avantageux fuſſent certains, & que les Anti-Convulſioniſtes prétendiſſent la même choſe des caractéres déſavantageux, la ſolution du Problême devenoit impoſſible; ou du moins il en falloit revenir à la diſcuſſion & à l'examen qu'on veut abſolument éviter. L'Auteur a ſuppoſé pour abréger, contre les témoignages les plus clairs, que nous héſitions ſur les caractéres avantageux des Convulſions, & que nous n'étions pleinement aſſûrés d'aucun, que Dieu en fût l'auteur. C'eſt ſur ce doute qu'il nous prête, qu'il fonde la ſolution de ſon Problême.

Je ne prendrai point le change, je laiſſerai là le Problême de repréſentation qui conſiſte à ſavoir par où on doit commencer l'examen des Convulſions. Il ne m'importe par où on le commence pourvû qu'on le finiſſe, & qu'on attende pour juger de ce grand événement qu'on en ait vû toutes les parties. Je m'attacherai au Problême réel. L'Auteur ne le propoſe pas comme un problême, il l'établit comme une maxime certaine. » La « Tradition, dit-il, enſeigne que dès lors qu'une œuvre qui eſt du gen- « re merveilleux, renferme un mêlange d'indécent & d'édifiant, de vrai & « de faux &c. elle eſt réprouvée en entier, & décidée non divine dans ſa tota- « lité, qu'une ſeule portion vicieuſe dégrade le tout & que Dieu n'en « eſt pas l'auteur même en partie, s'il ne l'eſt pas en tout. «

J'avouerai que je ſuis dans le plus grand étonnement, lorſque je vois que les préventions contre les Convulſions engagent des perſonnes de mérite que je reſpecte infiniment, à avancer avec cette aſſûrance des maximes que je crois non ſeulement très-fauſſes, mais même dangereu-

ses, & qu'ils s'imaginent les voir dans des Auteurs, qui disent positivement le contraire de ce qu'ils leur font dire. L'Auteur n'ignore pas assûrément que tous les Théologiens qui ont traité ces matiéres les ont trouvé embarassées de grandes difficultés, & qu'ils ont tous cru, qu'il falloit réunir un grand nombre de connoissances, pour juger du surnaturel de tous les tems, & pour décider non seulement sur ce que Dieu a fait, mais encore sur ce qu'il peut faire. Cette difficulté qu'il y a à juger des œuvres extraordinaires, vient dans presque toutes de ce qu'il y a du mélange. Si Dieu agissoit seul, & qu'aucune main étrangére ne s'insinuât dans ses ouvrages pour les gâter ou pour s'opposer à lui, il ne seroit pas nécessaire de joindre la finesse du serpenr avec la simplicité de la colombe. S'il suffisoit d'être assûré d'un seul fait pour ou contre, pour décider d'une œuvre entiére, le Probléme que propose l'Auteur, que je crois un des plus difficiles de toute la Théologie, seroit le plus aisé de tous à résoudre.

Je ne comprends pas comment on n'est pas effrayé d'entreprendre de juger de huit cens Convulsionaires, sans en avoir vû un grand nombre & sans les avoir examinés avec un très-grand soin, & qu'on ne soit pas retenu par l'autorité des deux tiers au moins des Appellans, qui sont très-décidés en leur faveur, ce qui m'étonne davantage c'est lorsque je considére, combien sont legers les fondemens sur lesquels on s'appuye pour décider une affaire si importante, & qui intéresse un si grand nombre de personnes, avec quelle precipitation on se conduit, le mépris qu'on fait des raisons les plus décisives. L'Auteur des Problemes a écarté de propos délibéré tous les exemples anciens, qui auroient pû l'éclairer ou du moins l'arrêter, & lui faire sentir les difficultés qu'il n'apperçoit pas. Auroit-on pû, par exemple, s'imaginer que s'agissant entre nous de décider sur les Convulsions, qui sont nées au Tombeau de M. de Pâris que cet Auteur regarde comme un Saint, il auroit mis à l'écart toutes celles qu'on a vûes sur les autres Tombeaux, qu'il auroit dissimulé que tous les Peres sans exception ont reconnu une opération de Dieu, dans toutes celles qu'on a vu arriver dans chaque siécle? Cet Auteur ne dit qu'un mot de ces anciennes Convulsions, & ce qu'il en dit est contraire à toute l'Antiquité. *On regardoit*, dit-il, *tout ce spectacle qui arrivoit aux Tombeaux des Saints comme triste & lamentable, bien loin d'en faire un sujet d'admiration, un objet de désirs & une matiere d'actions de graces.* Quelle méprise dans un Ecrit imprimé! On regardoit au contraire les Convulsions dans les possédés, comme un effet & une preuve de la présence de Dieu qui tourmentoit le démon. On les comparoit à celles qu'ont éprouvées les possédés en présence de Jesus-Christ, & à l'égard de celles qui prenoient aux malades, on croyoit qu'elles étoient un effet de la miséricorde de Dieu sur eux. Et on les regardoit dans les uns & dans les autres comme un signe & un gage de leur prochaine délivrance.

2. Cet Auteur a encore écarté comme si c'étoit quelque chose d'étranger à son sujet, tout le surnaturel qu'on lui a fait remarquer dans ce grand

grand nombre de Saints & de Saintes qui ont paru depuis cinq cens ans & dont plusieurs ont été canonisés. Il a appréhendé de succomber sous le parallele qu'on en peut faire avec ce qui arrrive aux convulsionaires, car il est si sensible, qu'il n'y a personne qui n'en n'ait été frapé. Je ne sais quel usage il veut que nous fassions des regles qu'il établit pour discerner le surnaturel qui vient de Dieu, dès qu'il ne veut entrer dans aucune discussion des faits. Car ce sont ces faits qui forment l'objet de la question sur laquelle il faut prononcer. Il prétend que de se servir de ce qui arrivoit à ces Saints, pour expliquer les Convulsions, c'est vouloir expliquer une chose obscure par une autre qui ne l'est pas moins. Je serois bien fâché de m'expliquer sur l'état de ces Saints avec un tel mépris, mais quand cela seroit, il y auroit toujours une chose très-claire, c'est qu'on ne pourroit, comme dit M. Nicole, sans une étrange témérité refuser d'attribuer à Dieu une grande partie de ce qui arrivoit à ces Saints, & regarder leur état tout entier comme un effet de l'illusion de l'imagination ou du démon. Or je n'en demande pas davantage sur le sujet des Convulsions. On trouve dans l'état des Mystiques les mêmes obscurités & les mêmes difficultés que dans celui des convulsionaires, je le crois. Mais cet aveu ne me donne-t-il pas droit de donner à Dieu une grande part dans les Convulsions, sans en être detourné par des difficultés qui se trouvent les mêmes dans un autre état que je serois très-téméraire de refuser de lui attribuer? Suis-je même obligé de résoudre toutes ces difficultés, qui subsistoient avant la naissance des Convulsions? Ne me suffit-il pas d'avoir lié ensemble ces deux causes, & de proposer, comme j'ai fait diférentes ouvertures pour résoudre les objections.

J'ai cité dans mes Lettres plusieurs passages de Monsieur Nicole pour prouver qu'il pouvoit y avoir un mélange de diférens principes, dans les œuvres qui sont du genre merveilleux, comme dans toutes les autres, & que le faux, par exemple, pouvoit se trouver joint dans la même personne avec une impression surnaturelle, dont Dieu seroit l'Auteur. Gerson, le Cardinal Bona, Monsieur de Saint-Cyran, M. Fleuri, M. Baillet, disent tous la même chose & d'une maniére aussi précise. Je suis persuadé qu'on trouvera autant d'autorités, qu'on consultera de personnes, ou d'Auteurs qui auront traité ces matiéres, & qui auront conduit des ames élevées à ces états surnaturels, ou qui auront donné des regles pour les conduire.

L'Auteur des Problémes a cité un passage de Gerson, il est pour lui dans sa traduction, & il est décisivement contre lui dans le texte; je ne lui en ferai pas de reproches, ces sortes d'inadvertances peuvent arriver à tout le monde. Mais j'exigerai de lui qu'il nous permette d'être du sentiment d'un Auteur qu'il avoit choisi pour être notre Juge. Gerson après avoir dit que les voyes extraordinaires ont quelquefois donné occasion aux simples, qui ne soumettent pas leurs lumiéres aux personnes savantes, de tomber dans des erreurs très-dangereuses; il ajoute,

qu'il ne faut pas s'attacher à eux sans de grandes précautions, & qu'il faut attendre l'examen qu'en auront fait les gens habiles; parce qu'on trouve souvent dans ces personnes plusieurs choses, ou fausses, ou mal expliquées, quoiqu'il se trouve dans beaucoup d'autres des traits divins & très-sublimes. Sed neque absque cautela magna adhærendum est eis, non praviâ discussione diligenti & examinatione doctorum. In talibus quippe plurima sæpe reperimus aut falsa aut malè explicata, erroris materiam præbentia simplicibus, quamquam in multis divina altissimaque sint. L'Auteur des Problêmes traduit ainsi ces derniéres paroles. *Quoiqu'il s'y trouve aussi beaucoup de traits qui paroissent divins & très-sublimes.* Ce mot *paroissent* n'est point dans le texte, Gerson dit positivement, que ces traits qui se trouvent mêlés avec de grands défauts, sont réellement divins & très-sublimes. Et afin qu'on n'en doute pas je raporterai un passage où Gerson dit nettement, qu'une même personne peut successivement avoir de vraies & de fausses visions. *Possibile est eamdem personam tunc veris revelationibus visitari, nunc fatigari vel tentari falsis illusionibus.* De dist. verar. visionum quintum signum pag. 56.

Ceux qui écrivent contre les Convulsions étudient les livres, par raport à cette matiére de la même maniére qu'ils ont étudié les Convulsions, ils n'ont voulu voir ni écouter que ce qui pouvoit les autoriser à les condamner. Ils ont appréhendé de les sonder de peur de trouver des traits qui les relevassent. Ils ne cherchent de même dans les Auteurs que ce qui peut les confirmer dans le jugement qu'ils ont déja prononcé, ils saisissent les premiers passages qu'ils rencontrent, ils ne s'embarassent point d'examiner, si dans les Ecrits dont ils sont tirés, ils ne sont point accompagnés de correctifs, qui les leur rendent inutiles, ni si l'Ecrit tout entier n'est pas rempli d'un esprit tout diférent du leur. Il est inconcevable qu'on soit allé choisir Gerson, pour le prendre pour arbitre. Ce Théologien est tout dévoué aux Mystiques dont la cause est si étroitement liée avec celle des convulsionaires, & que l'Auteur des Problêmes trouve encore plus obscure. Il a une opposition de réligion à l'esprit qui regne aujourd'hui, de mépriser tout ce qui est extraordinaire. Il compare ce qu'éprouvent ceux que Dieu conduit par des voyes surnaturelles à une monnoye, & les Théologiens, qui les doivent examiner à des changeurs. Il exige d'abord que le Théologien qui doit être Juge de cette monnoye, soit un homme spirituel. *Primum quod examinator hujus monetæ, spiritualis debet esse Theologus arte pariter usuque peritus.* Il dit ensuite qu'à l'égard des autres Théologiens *cette nouvelle monnoye de la divine révélation est si inconnue & leur paroît si barbare, que lorsqu'on leur en apporte, ils s'en moquent, ils la rejettent, ils la condamnent avec indignation, & en faisant de grands éclats de rire. Apud tales nummularios nova qualibet moneta divinæ revelationis, sic incognita est & barbara, ut confestim ad se deductam cum grandi cachinno & indignatione rejiciant, irrideant & accusent.*

Le Cardinal Bona parle encore plus précisément que Gerson sur le mélange. *Il arrive quelques fois*, dit-il, *qu'il se mêle des erreurs & des défauts dans les inspirations saintes & divines, ou par*

le vice de la nature, ou par la tromperie du démon, tout de même que notre esprit tire quelques fois de fausses conclusions de principes qui sont véritables. Il raporte de la Bien-Heureuse Catherine de Boulogne, qu'elle ne pouvoit discerner les véritables visions de celles qui venoient du démon. Elle les regardoit toutes comme venant de Dieu. Et elle n'étoit préservée de l'illusion que par la docilité & la soumission qu'elle avoit pour celui qui la conduisoit. Disc. des esprits ch. 7. art. 9.

L'Auteur des Problêmes auroit dû, si cependant il l'a remarqué, avant que de citer le Cardinal Bona & les Auteurs des derniers siécles, avertir que ces Théologiens étoient très-décidés sur l'état des vrais Mystiques, qu'ils étoient très-persuadés que cet état étoit surnaturel & que c'étoit Dieu qui les y plaçoit. Il auroit compris lui-même, qu'il ne pouvoit tirer aucun avantage des passages qu'il cite, s'il avoit fait réflexion, qu'ils étoient tirés de Traités faits exprès, pour justifiér des personnes, dont il consent volontiers qu'on confonde l'état avec celui des convulsionaires; & que les Auteurs qui les ont composées ont prétendu donner des regles; non seulement pour distinguer les fausses voies des véritables, mais encore pour apprendre à ceux qui sont constamment dans un état surnaturel & divin, à démêler ce qui vient de l'opération de Dieu, de ce qui peut n'être que l'effet de l'imagination, ou de l'illusion du démon. Je me donnerai bien de garde de donner atteinte aux regles que ces Auteurs établissent. Je désire au contraire qu'on s'en serve, pour discerner entre les convulsionaires, ceux qu'on doit respecter & ceux qu'on doit mépriser, & qu'on les propose à tous, non seulement comme une loi à laquelle ils doivent conformer leur conduite, mais encore comme une regle sur laquelle il faut se mesurer, pour regler, autant qu'il est possible, ce qui vient de la Convulsion, & pour arrêter, si l'on peut & retrancher tout ce qui s'y trouve de contraire.

Ces hommes si réligieux & qui doivent servir de modéle de la discrétion, dont on doit user dans le discernement des voyes extraordinaires, n'ont pas prétendu que tous les caractéres qu'ils rapportent, fussent décisifs pris séparément, ils ont dit positivement le contraire. Ils ont cru qu'il falloit les réunir & les comparer avec les caractéres opposés. Il y en a qui ne peuvent servir que de préjugés, & qui ne décident que lorsqu'on ne voit rien de favorable, qui les contrebalance; mais à proportion que les traits qui marquent l'opération de Dieu se multiplient & deviennent plus grands, ils sont en état de soutenir le contrepoids de ce que nous regardons comme des défauts, ou même comme un malheur. Ils font que nous regardons comme très-favorisées de Dieu des personnes en qui, comme dans S. Antoine, nous serions obligés de reconnoître une opération du démon. Gerson croit que lorsqu'une personne devient plus sainte & plus humble au milieu de ces états extraordinaires, on ne doit pas hésiter à reconoître qu'ils viennent de Dieu. Il ne croit pas qu'il y ait de régle plus certaine pour faire un discernement juste. Il dit même que l'Ecriture-Sainte & la science ne suffisent pas, parce qu'il y

a de ces états qui sont embarassans, quoiqu'on n'y remarque rien qui soit contraire aux regles, & il revient décisivement à dire, que c'est par les effets & par les fruits qu'il faut juger de toutes ces voyes. *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Pour moi c'est le seul principe général, qui me paroisse clair. Il y a dans tous les ouvrages de Dieu un secret, qui n'est connu que de lui seul & qu'il s'est réservé: il ne nous découvre avec assûrance que le rapport qu'ils ont avec nous, & le bien qu'il nous procure par leur moyen. Quand nous voulons remonter jusqu'à leur origine, nous trouvons que la trace qui nous y conduit se perd dans l'infini, & nous ramêne à notre mesure & à ce qui est de notre devoir, en nous montrant les bornes de notre intelligence.

J'ai été ravi de m'être trouvé engagé à lire tous ces Auteurs pour répondre à ceux qui les citent. Ils m'ont beaucoup servi, & en particulier ils m'ont rendu plus réservé à désaprouver & à condamner plusieurs choses. J'ai trouvé, par exemple, dans le Cardinal Bona, qu'il arrive souvent après les extases, qu'on ne se souvient pas de ce qu'on a vu, & qu'il n'en demeure qu'une idée confuse. Il y a plusieurs Convulsionaires qui sont dans ce cas, à qui il reste une impression confuse de ce qui s'est passé dans leurs Convulsions, ceux-là ont plus de rapport que je ne pensois avec les Mystiques, du moins ce trait de dissemblance est ôté. D'un autre côté ces Auteurs m'ont affermi dans la pensée où j'étois qu'il ne faut jamais s'écarter des regles. Car il faut convenir que sur cet Article, ils sont d'une extrême rigueur. J'ai fait aussi une réflexion que je trouve très-importante & très-favorable aux Convulsionaires, c'est qu'il est plus aisé de décider de leur état que de celui des Mystiques. Ce qui embarasse tous ces Auteurs, c'est de trouver des regles, pour s'assûrer à l'égard de tous ceux en qui on remarque des choses extraordinaires, si Dieu a quelque part dans leur état. Ces personnes se trouvent tout d'un coup transportées dans un pais inconnu, sans aucune origine certaine. L'opération de Dieu en eux n'est liée à aucun signe extérieur, qui serve à la faire reconnoître. Il n'en est pas ainsi des Convulsions, leur origine est connue. Elle est incontestablement divine. Dieu est certainement à la tête de cet événement. Les regles que le Cardinal Bona établit ne sont point nécessaires pour nous assûrer que Dieu est ici, car nous le sommes; mais elles peuvent servir pour séparer ce qui est étranger à l'opération de Dieu, pour discerner si le démon ne s'efforceroit pas de déshonorer l'œuvre de Dieu, & de la couvrir d'un voile qui empêcheroit de la reconnoître.

Monsieur de S. Cyran pensoit comme tous ces Théologiens, il croyoit qu'il pouvoit y avoir un mélange d'imagination joint aux révélations divines, dans ceux qui ne reçoivent pas ces révélations avec l'assûrance propre aux Prophêtes. L'Auteur des Problêmes rapporte lui-même un passage décisif de M. Lancelot auteur des Mémoires pour servir à la vie de M. de S. Cyran. M. Lancelot parloit un jour à M. de S. Cyran d'un bon pauvre que M. de S. Cyran aimoit, & qui avoit des révélations.

Quand

Quand je vint, dit-il, *à lui parler de ces révélations, il leva le siege, & sans prononcer décisivement sur cette matiére, il se contenta de dire : je crois qu'avec les révélations, il peut y avoir quelque chose d'humain.* Il importe peu que M. de S. Cyran n'ait pas voulû écouter ces révélations qu'il ne se croyoit pas obligé d'examiner, il n'est question que de savoir s'il a cru le mélange possible. Or son sentiment est clair par ce passage.

M. Baillet s'est conduit de la même maniére au sujet des révélations de sainte Catherine de Sienne, *Nous nous croyons obliges*, dit-il, *de laisser toutes ces faveurs qu'elle a reçues du ciel telles qu'il a plu à Dieu de les lui départir, sans pretendre développer ce qui est venu de lui, d'avec ce que l'esprit d'erreur & de mensonge a pu y ajouter.* Assûrément ce passage est formel pour le mélange.

Monsieur Fleuri s'explique avec la même clarté dans son histoire tom. 15. c'est à l'occasion de Sainte Elizabet de Schonauge. Il raporte que cette sainte fille *etant âgée de 23. ans, commença à avoir des extases & des visions. Ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches & les Fetes aux heures de l'Office Divin. Comme plusieurs personnes desiroient savoir ce que Dieu lui révéloit, elle le decouvrit par l'ordre de l'abbé Hildelim à un frere qu'elle avoit nommé Ecbert... elle lui racontoit ce qu'elle voyoit & entendoit de jour en jour, & il l'écrivoit d'un stile simple & où il paroit ne rien ajouter du sien. Il en composa quatre livres dont le troisiéme contient plusieurs exhortations utiles pour les differens états des Chretiens. Elizabet y fait de terribles reproches aux Prelats de son tems, qui vivoient la plûpart dans le faste & la pompe seculiére. Jusque-là*, dit M. Fleuri, *il n'y a point de lieu de soupçonner la fidelité d'Ecbert. Mais les visions contenues dans le quatriéme forment de grandes difficultés, car presque toutes regardent sainte Ursule... Or je ne vois que deux maniéres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Elizabet ayant lû attentivement, ou entendû raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a crû apprendre en révélation ce que sa mémoire lui fournissoit, & qu'Ecbert n'a pas sçu distinguer ce que l'imagination échaufée de sa sœur produisoit naturellement, d'avec les révélations surnaturelles, ou bien il faut dire que cette partie des révélations est supposée.* On trouveroit peut-être plus court de trancher toutes ces difficultés en attribuant le tout à l'imagination, & s'il n'y avoit que deux ou trois personnes, en qui on remarquât ce mélange, on feroit tenté de le croire, mais lorsqu'on fait attention que le même embaras se trouve dans presque toutes les vies des Saints des derniers tems, on est retenu par le respect qu'on leur doit, & par l'autorité de ceux avec qui ils ont vécu. Je souscris volontiers à la conclusion que tire M. Fleuri. *En général*, dit il, *il faut convenir avec le pieux & sçavant P. Papebroc, qu'on ne peut faire aucun fond sur ces révélations des Saints, pour établir des dogmes Théologiques, ou des faits historiqnes.*

Il faut que j'explique encore ce qui regarde les épreuves par l'Eau & par le Feu qui ont été pendant long-tems en usage dans l'Eglise, & qu'on a interdites dans la suitte. Monsieur de L. & l'Auteur des

Problêmes se sont imaginés trouver dans la deffense qui en a été faite par l'Eglise un argument décisif contre la possibilité du mélange. L'Auteur des Problêmes fait même de ces épreuves son plus fort argument, il les cite dans ses deux Problêmes, & c'est l'article de sa tradition sur lequel il s'est le plus étendu. Il faut que les préventions fassent envisager une même chose bien diféremment. Car pour moi je ne trouve point de preuve plus décisive, pour prouver la réalité du mélange, que celle qu'on peut tirer de ces épreuves, je ne me serois pas cependant servi de cet exemple si on ne l'avoit pas allegué, parce qu'il n'a pas une application tout-à-fait juste au sujet dont il s'agit, ceux qui faisoient les épreuves n'étoient pas dans un état surnaturel.

L'Auteur des Problêmes insiste beaucoup sur ce *qu'il ne falloit point alors se laisser toucher de ce que ces épreuves avoient en apparence de divin, parce qu'il n'y avoit tout au plus que de la vraisemblance de ce côté là*, & qu'il falloit s'en tenir rigoureusement à la Loi de Dieu qui les condamnoit clairement. Est-ce là, Monsieur, tout ce qu'il y a à dire sur les épreuves? Y a-t-il un événement plus grand, qui mérite plus d'attention, & qui donne lieu de faire plus de reflexions sur la conduite de Dieu? Les épreuves ont été deffendues. Quelle application peut-on faire de cette deffense aux Convulsions? Peuvent-elles jamais devenir un objet, ni de précepte, ni de défense, lorsqu'on les considére en elles-mêmes. L'Auteur n'auroit dû se servir de cet exemple, que pour arrêter les abus auxquels les Convulsions peuvent donner occasion. Cet exemple peut servir à prouver que quelques surprenants que soient les effets, qui les accompagnent, ils ne peuvent jamais autoriser le violement des regles. L'Auteur pouvoit l'employer pour résoudre le second Problême qu'il a proposé, c'est tout l'avantage qu'il en peut tirer. Pour moi je m'en servirai pour renverser la solution qu'il donne au premier. Je lui montrerai par cet exemple que quand même il prouveroit que ce qui le choque dans les Convulsions seroit aussi répréhensible que le violement manifeste de la Loi de Dieu qui se rencontroit dans les épreuves, il ne seroit pas pour cela dispensé de l'examen des caractéres favorables, parce que les effets les plus merveilleux de la Toute-Puissance de Dieu peuvent se trouver réunis dans un seul tout avec des circonstances non seulement choquantes, mais répréhensibles.

Les épreuves font voir le mêlange que l'Auteur conteste, dans le cas le plus difficile à croire. Elles étoient contraires à la loi de Dieu, ceux qui les ordonnoient & ceux qui s'y soumettoient, étoient hors de l'ordre, & cependant il arrivoit souvent que Dieu faisoit les Miracles que les hommes sembloient vouloir lui prescrire. Il paroissoit autoriser une pratique qu'il condamnoit, & qui a été sévérement condamnée dans la suite. La liaison de l'œuvre de Dieu avec l'œuvre défectueuse de l'homme paroissoit intime. On ne pouvoit pas dire qu'elles fussent unies par une simple *concomitance*, & parce que l'une s'opéroit auprès de l'autre & dans le même tems. Le Miracle étoit une suite d'une prière

qu'on n'auroit pas dû faire, il en étoit l'effet, c'est à cette priére qu'il étoit accordé, les Miracles étoient réels & non apparens. L'Auteur n'y pense pas quand il dit, *qu'il n'y avoit tout au plus que de la vraisemblance & de la conjecture de ce côté là.*

Avouons, Monsieur, que ce n'est pas aux hommes à sonder les œuvres de Dieu. Car une telle conduite nous auroit parû contraire à toutes nos lumiéres avant l'événement. Il s'en faut bien que le mélange soit aussi difficile à comprendre dans les Convulsions. Comme on n'y doit considérer que ce qui ne dépend pas de la liberté des convulsionaires, & que quelques choquantes qu'elles soient, elles ne les rendent pas criminels, & qu'en les supposant innocents, on doit regarder leur état comme une épreuve, qui les rend respectables s'ils en usent bien, on ne voit pas pourquoi, ils seroient exclus par une affliction qu'ils ne font que souffrir, à laquelle ils n'ont point contribué, & qu'ils n'ont point méritée, d'aucune des faveurs de Dieu, & pourquoi Dieu qui les frappe sans cesser de les aimer, ne pourroit pas en même tems les consoler par des graces signalées.

J'appréhenderois, Monsieur, si je n'ajoutois rien à ce que je viens de dire, qu'on n'en abusât, & que ceux qui sont opposés aux Convulsions sans s'embarasser de notre dispute avec l'Auteur des Problêmes ne trouvassent le mélange qu'il conteste si bien établi par les épreuves, qu'ils prétendissent en conséquence, que la liaison des Miracles avec les Convulsions ne prouve rien en leur faveur: il faut M. faire encore une nouvelle distinction & admettre un nouveau mélange, celui qui se trouve dans les priéres qu'on adresse à Dieu, où le zéle pour sa gloire & la confiance en sa bonté peuvent être mélés avec l'ignorance & avec de grands défauts. Dieu écoute ces priéres, il autorise ce qui vient de lui, & pardonne ce qui n'en vient pas. J'en rapporterai un exemple célébre, & je donnerai en même tems une idée de ces épreuves, que l'Auteur des Problêmes semble ne connoître que par leur condamnation.

En 1067 il y avoit à Florence une grande division entre l'Evêque & ses Moines. Les Moines ne vouloient pas qu'on communiquât avec l'Evêque, parce qu'ils soutenoient qu'il étoit Simoniaque: c'étoit un excès. L'Evêque de son côté exerça de grandes violences contr'eux: tout le peuple étoit pour les Moines. Cette dispute finit par l'épreuve du Feu. Tout le peuple dressa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, & haut de quatre & demi: entre les deux étoit un chemin large d'une brasse semé de bois sec, on choisit un Moine nommé Pierre pour entrer dans le Feu: & par ordre de l'Abbé il alla à l'Autel pour célébrer la Messe, quand on vint à l'Agnus Dei quatre Moines s'avancerent pour allumer les buchers, l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau benite, le troisiéme deux cierges bénis & allumés, le quatriéme l'encensoir plein d'encens. Le Moine Pierre ayant communié & achevé la Messe ôta sa Chasuble gardant les autres ornemens, & portant une croix il chantoit les Litanies avec l'Abbé & les Moines, & s'approcha ainsi des bu-

chers embrasés. Les deux buchers étoient déja réduits en charbons pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert. Alors le Moine Pierre par ordre de l'Abbé prononça à haute voix cette oraison. Je vous supplie, que si Pierre de Pavie a usurpé par Simonie le Siege de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, & me préserviez de toute atteinte du Feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfans dans la fournaise.

Après que tous les assistans eurent dit *Amen*, il donna le baiser de paix à ses freres, & on demanda au peuple: combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu? Le peuple répondit c'est assez qu'il passe gravement au milieu. Le Moine Pierre faisant le signe de la croix, & portant une croix sur laquelle il arrêtoit sa vûe sans regarder le Feu y entra gravement nuds pieds, avec un visage gai: on le perdit de vûe, lorsqu'il fut entré dans les buchers; mais on le vit bientôt paroître de l'autre côté sain & sauf, sans que le Feu eût fait la moindre impression sur lui. Le vent & la flame agitoient ses cheveux, soulevoient son aube & faisoient flotter son étôle & son manipule; mais rien ne brula, pas même le poil de ses pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit prêt de sortir du Feu, il s'apperçut que son manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le reprendre au milieu des flames. Le Pape eut égard à l'épreuve du Feu, & déposa de l'Episcopat Pierre de Pavie, qui se soumit à ce jugement, & se convertit si bien, qu'il se rendit Moine dans le même Monastére. Quant au Moine Pierre il fut ensuitte Cardinal & Evêque d'Albano, & le nom de Pierre Igné, comme qui diroit Pierre de Feu, lui demeura toujours.

Je ne saurois m'imaginer que l'Auteur des Problémes veuille juger de ce mémorable événement par la maxime qu'il établit *pag.* 20. *Qu'on doit condamner non seulement l'action particuliere, ou l'endroit de l'action qui présente du faux, mais rejetter l'état entier de la personne, la totalite des opérations, pour ce seul trait desavantageux dont elles sont affectées.* Je ne crois pas qu'on ait jamais avancé une maxime plus fausse, & je la regarde comme un éblouissement où le zéle contre les Convulsions a jetté cet Auteur, & je ne crois point qu'il en fasse usage, pour regler sa maniére de penser dans toute autre occasion. Je suis assûré que malgré ce qui se trouve de contraire aux regles dans la conduite que l'on tint pour lors à Florence, il regarde un si grand Miracle fait pour inspirer de l'horreur de la Simonie si commune dans ces malheureux tems, comme un effet de la protection de Dieu sur son Eglise; qu'il l'attribue au zéle que Dieu inspira à ces saints Réligieux pour le maintien de la discipline; qu'il admire le courage, l'intrépidité, la foi de Pierre Igné, qui ôsa subir une si terrible épreuve pour affermir les peuples dans l'amour des regles; & qu'enfin il trouve dans cette conduite des Réligieux de Florence une infinité de choses qu'on doit respecter, qui sont très-dignes qu'on les attribue à Dieu, & qu'on ne doit point regarder comme infectées par un trait désavantageux qui s'y rencontre. Il y avoit encore un autre trait plus répréhensible

henſible, c'eſt que les Moines avoient pouſſé trop loin le zéle contre leur Evêque, ils ne vouloient point communiquer avec lui. Pierre Damien condamnoit leur conduite, & ſoutenoit avec raiſon qu'on ne devoit pas ſe ſéparer de l'Evêque, tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné. Le zéle contre la Simonie l'emporta devant Dieu, il pardonna tout ce que l'ignorance & les ténébres de l'eſprit humain y avoient joint, & il le récompenſa par un des plus grands Miracles, dont on ait entendû parler dans l'Egliſe.

Je crois, Monſieur, que c'eſt ainſi qu'il faut juger de toutes les occaſions, où les épreuves ont été ſuivies de quelques marques ſignalées de la protection de Dieu. Il faut dire que Dieu excuſoit ce qu'il y avoit de défectueux dans l'épreuve, & qu'il écoutoit les priéres qu'on lui adreſſoit avec une grande foi & une grande confiance. Il ſe trouvoit ſouvent des perſonnes innocentes, qui étoient forcées malgré elles de ſe ſoumettre à ces redoutables jugemens. Dieu renouvelloit en leur faveur le Miracle promis dans l'ancien peuple en faveur des femmes fauſſement accuſées d'adultére, il empêchoit que les eaux améres ne leur fiſſent aucun mal. Il avoit égard à la ſituation où ſe trouvoit l'innocent, qu'on auroit regardé en conſéquence d'une prévention trop généralement répandue, comme convaincu par le jugement de Dieu-même du crime qu'il n'avoit pas commis, ſi Dieu ſe tenoit dans le ſilence. Il le rompoit, & le juſtifioit. Les épreuves ont été deffendues, & on a eu raiſon de les deffendre, parce que le Miracle n'etoit pas promis, & que Dieu ne l'accordoit pas toujours : mais quand il l'accordoit il avoit égard aux circonſtances qui le précédoient, il démêloit parmi pluſieurs choſes qu'il déſaprouvoit, une priére, un beſoin qu'il vouloit écouter. Il ſemble M. que l'Auteur des Problêmes s'imagine que le Miracle venoit ſe placer là comme par hazard, ſans qu'il y eût rien dans les perſonnes que Dieu protégeoit ainſi miraculeuſement qui méritât que Dieu les exauçât, rien qui ne méritât la condamnation & la mort. Il n'en eſt pas ainſi M. on étoit en droit de conclure du Miracle, & que la perſonne étoit innocente, & que ſa priére pour demander ſa délivrance avoit été exaucée. C'eſt ainſi M. que les épreuves forment un argument décifif en faveur des Convulſions en deux maniéres. 1. Elles lévent la difficulté qu'on auroit à reconnoître une opération de Dieu au milieu de pluſieurs choſes qui ne viendroient pas de lui. 2. Elles montrent, que Dieu ne les auroit pas réunies avec des Miracles, s'il n'y avoit rien qui vînt de lui, & qu'il les réprouvât toutes entiéres.

J'ai lu ce que Monſieur de L. dit du mêlange dans ſes derniers Ecrits *pag.* 9. il s'explique ſur cette matiére avec la modération & la retenue d'un grand Théologien. Je crois qu'il y auroit du péril à aller plus loin que lui. Il eſt vrai qu'il paroît d'abord s'expliquer contre ceux qui croyent qu'il y a des œuvres mêlées, d'une maniére auſſi générale que l'Auteur des Problémes, mais en faiſant l'application de ſon principe, il y met une grande reſtriction, *toujours*, dit-il, *un ſeul trait indigne de*

Pag. 86. *Dieu a décidé sans ressource contre cette mission prétendue divine.* Ce mot de *mission* a été mis par M. de L. avec une très-grande attention, car il le répéte dans tous les endroits, qu'il dit que le mélange est impossible. Il met une seconde restriction aussi importante que nous allons voir, & s'il les réunit toutes deux, assûrément il laisse à la possibilité du mélange une si grande étendue, que je ne vois pas ce que l'on pourroit désirer de plus. Il se fâche même contre l'Auteur de la recherche de la vérité de ce qu'il a accumulé un si grand nombre de passages de la tradition, pour prouver que l'opération du démon peut se trouver quelques fois mêlée avec celle de Dieu. Il dit que c'est bien de l'érudition perdue.

Mais au moins, dit M. de L. *il résulte de cette suitte de tradition, que*
pag. 141. *nos Peres connoissoient une sorte de combat entre Dieu & le démon dans la délivrance des possedés, qu'ils y voyoient Dieu tourmentant le démon, & le démon faisant quelque résistance: ainsi le mélange ne leur étoit pas inconnu. C'est la conséquence que l'Auteur tire à la fin de la sixiéme Lettre. Eh! Qui a jamais révoqué en doute un combat aussi bien établi par l'expérience de tous les jours, qu'il est clairement marqué dans les Saintes Ecritures & dans toute la Tradition? Il en est de même d'un certain mélange, personne ne le conteste & ne pourroit le contester avec raison, je l'ai deja dit, il se peut faire même, qu'il trouve sa place jusque dans les visions & les révelations de quelques particuliers qui ne sont pas nécessaires à l'Eglise, Dieu permettant qu'ils prennent une impression fausse de leur esprit abusé, & une pure imagination pour une lumiére céleste. Ce que S. Grégoire Pape étend même jusqu'aux vrais Prophétes, mais en ajoutant, qu'ils apercoivent bientôt eux-mêmes leur méprise, & qu'ils ne donnent jamais comme certainement de Dieu, ce qu'ils soupçonnent seulement pouvoir venir de lui, ou qu'au moins ils ne sont pas long tems à se reprendre eux-mêmes. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ce que dit M. Nicole tant dans la Lettre 45. citée par M. P. qu'il se mêle de fausses impressions dans les lumiéres véritables des gens de bien, que dans la sixiéme du tom. 2. des Lettres à Liége, que des gens de grande piété & de grand esprit très-affectionés à sainte Thérese, qu'il avoit vus, étoient persuadés que parmi ses visions & ses révélations, il y en avoit de fausses.*

Assûrément je ne demande rien de plus que ce que M. de L. accorde ici, & je serois très-fâché qu'il voulût en accorder davantage: mais si cela est que deviennent, je vous prie, tous ses Ecrits? Avant que de composer 400. pages in 4°. sur une matiére il faudroit du moins avoir commencé par établir l'état de la question, & savoir au juste le sentiment de ceux qu'on prétend attaquer. M. de L. répéte une infinité de fois dans ce dernier Ecrit, *pag.* 20. tant il craint qu'on n'étende ses principes trop loin, qu'il ne prétend combattre que *le mélange du bon avec le mauvais qui se trouveroit dans un agent libre, au moment-même que par une impression divine & miraculeuse, il n'a plus l'usage de sa liberté, parce que Dieu qui le tire malgré lui de son état naturel,* (cette expression n'est guéres juste mais n'importe) *& le fait passer dans un état surnaturel*, il ajoute *pag.* 111. *dont Dieu est seul auteur, & où la creature sans liberté ne répondant plus de ce*

qu'elle dit ni de ce qu'elle fait, il ne faut s'en prendre qu'à l'agent qui l'a mise dans une situation iuvolontaire .... Tout est mêlé, dit-il ailleurs *pag.* 104. *on voit dans tout du bon & du mauvais, plus de mauvais que de bon. Le bien sans mélange n'est que pour le ciel. Ce qu'on dit être impossible & indigne de Dieu, ce n'est donc pas précisément que Dieu laisse agir le demon à côté de quelqu'une de ses opérations*, remarquez la force de ces termes, *puisqu'il en est nombre qui se suivent de cette sorte, & qu'on ne peut pas ne pas voir. Car qui ne sait que le démon tourmente quelquefois le corps de ceux-mêmes que Dieu protége comme Job, que J. C. dans l'Evangile est transporté par le démon sur le pinacle du Temple & sur une haute montagne, que dans l'Ancien-Testament une femme attachée au culte des faux-dieux évoque Samuél, que Dieu fait paroître devant Saül; il y a mille traits de cette nature. Il n'est pas vraisemblable que ceux qui combattent le mélange les aient ignorés. Ils ont donc un sens plus restraint, quand ils ont parlé de mélange impossible & indigne de Dieu. Ils n'out pensé qu'aux cas semblables a celui où se trouvent les Convulsionaires; & ils ont voulu dire seulement qu'on ne conçoit pas & qu'il est indigne de Dieu, qu'un agent libre, mais absolument privé de l'usage de sa liberté & sous la motion immédiate de Dieu se prête alternativement dans une opération qui paroit unique au bien & au mal, au vrai au faux, au grand & au ridicule, à des actions de sagesse & à des indécences; au bien, au vrai, au grand par l'impression de Dieu; au mal, au faux, au ridicule & à l'indécent par l'impression du démon.* Lorsque M. de L. employe le terme *qui paroit unique*, sans doute qu'il entend que cette opération est telle qu'elle paroît, car il ne parle pas d'une fausse apparence. Il n'y a donc alors qu'une unique opération : & l'on a des marques pour reconnoître qu'elle est unique. Or cela supposé je dis qu'il n'y a dans ce discours de trop que d'avoir nommé les Convulsionaires : car du reste on ne peut pas faire une plus petite brêche à l'étendue qu'on reconnoit qu'on doit donner au mélange, que d'en soustraire uniquement les tems où il plairoit à l'Esprit-Saint de se servir pleinement d'un agent libre pour se communiquer à lui, où il le priveroit de sa liberté, afin de l'empêcher d'interrompre son opération, & où l'homme sous *la motion immédiate* de l'Esprit qui fait parler les Prophêtes n'étant *plus que comme un instrument passif, il n'y auroit plus que celui qui l'auroit mis dans cet état qui seroit responsable de ce qu'il diroit & de ce qu'il feroit.* Il n'est point du tout nécessaire d'examiner, ce qui seroit ou ce qui ne seroit pas impossible dans ce cas, dont il faudroit commencer par demander, s'il est lui-même possible. Car j'aurois bien de la peine à concevoir, que l'Esprit de Dieu en se saisissant d'une intelligence la privât de sa liberté & de sa raison, & en fit un instrument purement passif, qu'il remueroit par une opération d'un ordre si supérieur, que ce fût Dieu-même qui fût censé agir en son propre nom. Je n'aime point à décider sur ce que Dieu peut ou ne peut pas : mais ce que je puis assûrer à M. de L. c'est qu'à moins qu'on ne me le prouve par la Tradition, je ne croirai point le cas qu'il propose possible, & je croirai encore moius le mélange du vrai & du faux dans ce cas.

Mais je ne vois point l'intérêt que les Convulsions ont à la décision de cette question, par deux raisons. 1. Parce que je ne regarde point du tout les Convulsions & je l'ai dit une infinité de fois, comme un effet de la présence du Saint-Esprit qui se saisiroit des convulsionaires. Je ne regarde point tous ceux qui ont des Convulsions, comme étant sous *la motion immédiate de Dieu*, motion de cet ordre supérieur qui forme des Prophêtes. Au reste j'avertis que je parle ici des Convulsions proprement dites, & non de tout ce que l'on s'est accoutumé assez mal à propos de renfermer sous ce terme, comme seroient les extases, les représentations des Mystéres de Jesus-Christ, & autres effets édifians par leur nature. Ce n'est pas non plus que je croye que par ces extases & autres effets extraordinaires, les convulsionaires soient élevés à l'ordre & à la dignité de Prophêtes, non pas même pendant la durée de ces effets extraordinaires. Mais ces effets édifians peuvent appartenir à Dieu tout autrement que les Convulsions proprement dites. Quant aux Convulsions proprement dites qu'on raisonne dessus comme l'on voudra, que l'on en attribue l'opération à tel agent que l'on voudra, tout ce que je demande; c'est que l'état où les convulsionaires sont réduits & où ils ont été placés lorsqu'ils étoient en présence de Dieu, prosternés dans son Temple, pour implorer sa miséricorde, ne mettent point de bornes à la Toute-Puissance de Dieu & à sa bonté à leur égard, qu'ils soient encore en état de recevoir de sa main tous les biens, qu'il leur voudra faire; qu'il ne soit point indigne de lui de les aimer, de les proteger, qu'ils demeurent encore respectables à ses Serviteurs, & que lorsqu'on les voit relevés par des dons surnaturels, on n'en soit point affligé, ni embarassé : qu'on puisse croire que c'est du Dieu tout-puissant qu'ils les ont reçus, qu'on ne fasse pas injure à ses graces, que ces graces demeurent ce qu'elles sont, plus ou moins sublimes, plus ou moins parfaites chacune selon sa nature, & qu'on ne les regarde pas comme des illusions & des prestiges de son ennemi, parce qu'on croiroit les convulsionaires trop vils & trop méprisables pour les recevoir de sa main. Voilà tout ce que je demande, voilà le mélange que je désire qu'on m'accorde. Je veux qu'on convienne, que la plus extrême humiliation & le plus profond rabaissement peuvent se trouver réunis avec les plus grandes miséricordes. Car du reste je regarde les convulsions dans ce qu'elles ont de choquant, comme une humiliation, qui n'exige de ceux qui en ont de cette sorte, que la patience & la soumission à un ordre de Dieu. Toutes les fois que je vois des convulsionaires, je suis toujours affligé & attristé, lorsqu'ils ont des mouvemens, ou affreux, ou indécents, je leur conseille de demander à Dieu d'en être délivrés, je le demande pour eux. En passant, conmme je fais, que c'est Dieu qui les a ordonnés, je les regarde comme un breuvage amer, qu'il veut que nous buvions., mais qu'il ne nous ordonne point d'aimer & de gouter. Je crois que Dieu ne donne de pareils signes, que lorsqu'il est extrêmement irrité, & plus ceux qu'il choisit pour porter ces redoutables symboles sont innocents, plus le lieu

où

où il les frappe est saint & paroîtroit devoir les mettre à couvert d'un jugement qui a quelque chose de terrible, & plus ceux qui sont réellement coupables & que ces prodiges menacent, doivent appréhender, que le feu qui doit les dévorer, ne sorte du sein de la Réligion qu'ils ont déshonorée, & de son culte qu'ils ont prophané.

Il n'est pas question d'examiner, si les Convulsions dans ce qu'elles présentent de funeste, sont un malheur, car cela peut être, mais de savoir si elles en sont un à tous égards, pour ceux qui en sont frappés; & si Dieu en les permettant, ou en les voyant, ne les accompagne pas de signes certains qui montrent qu'il n'est pas irrité contre ces innocentes victimes, qu'il rend parmi nous les symboles de sa plus grande colére. Il importe peu de savoir, si c'est Dieu qui met ces créatures immédiatement par lui-même dans un état si effrayant, ou s'il permet aux ministres qui doivent être les executeurs de sa justice, d'en imprimer le symbole sur elles, car cela paroît égal. Mais si c'est Dieu qui en est l'auteur immédiatement par lui-même, il l'est comme il le seroit d'une maladie. Et je regarde si peu les mouvemens purement convulsifs, comme un effet de ce qu'on doit appeller proprement *motion divine*, ou comme une impression de l'esprit de prophétie, que j'ai dit dès mes premiéres Lettres, que je serois tenté d'en attribuer plusieurs au démon. C'est pour proposer cette ouverture, que j'ai allégué les états semblables de sainte Madeleine de Pazzi, de la sœur Marguerite du S. Sacrement, & de sainte Thérése, & que je suis remonté jusqu'aux tentations & aux combats que les démons livroient aux Peres des déserts. Je ne pouvois pas assûrément m'éloigner davantage des sentimens que M. de L. m'attribue, & qu'il combat inutilement dans ses longues Dissertations. Je ne comprends pas comment il m'impute de réaliser des abstractions métaphysiques, comme si je voulois séparer le crime de ce qu'il y a de physique dans les actions criminelles. Il est aussi aisé de séparer les beaux Discours, la connoissance de l'intérieur, le discernement des Reliques & tous les autres caractéres qui sont très-dignes qu'on les attribue à Dieu, des mouvemens convulsifs hideux & indécents, qu'on n'oseroit peut-être lui attribuer, qu'il seroit aisé de les distinguer de la lépre & de toutes maladies, si on remarquoit les mémes merveilles dans ceux qui en seroint attaqués.

La seconde raison toute aussi décisive, pour montrer que le mélange que M. de L. propose & qu'il dit être le seul qu'il combatte, ne regarde pas les convulsionaires, c'est que je leur crois quelque liberté pendant leurs Convulsions. M. de L. le croit comme moi, il auroit dû par conséquent avertir que ce qu'il diroit ne regardoit pas les convulsionaires, mais des opinions fausses de personnes, qui ne connoîtroient pas leur véritable état. Je l'ai déja dit, ceux qui attaquent les Convulsions & ceux qui les deffendent doivent prendre garde à ne pas confondre les conjectures qu'on peut proposer, pour expliquer un événe-

ment si caché, avec le fond de cet événement, qui peut avoir un autre dénouement. Les uns s'exposeroient par leur imprudence à trahir la cause qu'ils deffendent, en la faisant dépendre de leurs propres idées, qui pourroient se trouver contraires à l'analogie de la foi, ou aisées à réfuter, & les autres, comme M. de L. perdroient leur tems & leur peine, en s'appliquant à réfuter une explication qui ne seroit pas la véritable, & qu'ils verroient que ceux qui l'ont proposée abandonneroient les premiers. Avant que de prétendre ôter totalement à Dieu un événement, qu'il paroît avoir voulû se rendre propre au moins jusqu'à un certain point, en le liant à sa cause, à ses Serviteurs, aux Miracles & aux Prodiges, & à un Tombeau, qu'il a voulu rendre le triomphe de la vérité & la confusion de ses ennemis, il faudroit avoir pû sonder son sécret, & avoir découvert les bornes de sa sagesse & de sa puissance.

J'avoue que je serois curieux de savoir, ce que M. de L. pourroit répondre aux preuves palpables que je donne ici des méprises où il est tombé, & de l'inutilité de tout ce qu'il a écrit, en traittant un sujet qu'il ne connoît pas, & en réfutant des personnes dont il n'a pas approfondi les sentimens. Mais j'aime mieux l'ignorer que de l'engager à imprimer de nouveau. Je ne lui donnnerai point assûrément main levée de l'engagement qu'il a contracté avec le public de ne plus écrire sur les Convulsions, il l'a fait avec trop peu de ménagement; & je ne sais comment il pourroit se justifier devant des personnes équitables, d'avoir parlé comme il a fait sans distinction de tous les convulsionaires. Il étoit plus modéré dans ses premiers Ecrits, la contradiction l'irrite, il fait bien de se retirer de la dispute. Il reconnoit & il a raison, qu'il y a peut-être sept ou huit cens convulsionaires. Je suis assûré qu'il n'en avoit pas seulement cinquante dans l'esprit, ni qu'il connût, ni dont il eut entendû parler, quand il les a tous enveloppés dans une censure si amère. Je ne lui répondrai point ni à tous ceux qui attaqueront les convulsionaires avec tant de mépris & une si grande prévention. Je ne contribuerai point à donner au public le spectacle d'une dispute si animée & si indécente. Si je croyois que M. de L. le voulût, je le prierois de m'écouter en présence d'un nombre d'amis communs, je lui en laisserois le choix, je lui demanderois ce qu'il exige des convulsionaires & de ses amis, afin que les uns & les autres trouvent grace devant lui. Je le laisserois le maître de fixer les loix, & de prescrire les conditions: car je ne crois pas qu'il voulût en imposer d'autres que celles que prescrivent l'Ecriture & les Peres de l'Eglise. Je lui abandonnerois tous ceux des convulsionaires qui voudroient s'en écarter; & tous les Théologiens qui donneroient dans l'illusion en les deffendant. Je suis assûré qu'il s'en trouveroit peu, & que si nous étions tous réunis à regler ce qui dépend de la liberté des hommes dans cet événement, il ne s'en trouveroit peut-être point: car je ne parle point ici de ceux qui ont donne dans un fanatisme grossier & palpable. Je ne demanderois à M. de L. que la liberté d'être effrayé d'un aussi

grand prodige que celui que nous avons ſous les yeux, & de ne point regarder comme un fanatiſme de l'enviſager comme un avertiſſement que Dieu nous donne de pleurer les maux immenſes dont nous ſommes témoins, & de détourner par la pénitence les châtimens dont nous ſommes menacés, & que nous devrions encore plus appréhender, ſi Dieu demeuroit dans le ſilence, parce que les ſignes de ſa colére deviennent des gages de ſa miſéricorde, pour ceux qui en comprennent le ſens, & qui s'appliquent à la détourner.

J'ajouterai un mot ſur ce que dit M de L. *pag.* 65. de ſa Deffenſe de la Diſſertation *qu'il a couru les Convulſions de tout ſon mieux, & qu'il n'a jamais eu de preuves certaines de mouvemens involontaires, ſi ce n'eſt de ceux que les maladies & la nature peuvent procurer quelquefois.... Il eſt en effet bien difficile*, dit-il, *de comprendre que des mouvemens miraculeux & indépendans de toute volonté libre reviennent periodiquement une ou deux fois par jour à l'heure marquée comme des accès de fièvre.* Je n'ai trouvé dans trois cens cinquante pages in quarto que M. de L. a écrites contre les Convulſions que ce ſeul endroit auquel je ſois obligé de répondre dans le plan que j'ai ſuivi & que je ſuivrai, de commencer par conſtater les faits & de ne raiſonner qu'après les avoir établis. Tout le reſte de ce que dit M. de L. eſt dit en l'air. Il raiſonne d'un événement qui conſiſte en faits & en faits très-extraordinaires, parmi leſquels il entend dire qu'il y a des Miracles, & où lui-même eſt forcé de reconnoître du ſurnaturel. Il les écarte tous & n'en examine aucun, & il fait une multitude d'Ecrits où il paroît ne ſavoir rien autre choſe & n'apprend rien de plus au public, ſinon qu'il y a quelques-uns de ceux qui ont part à cet événement qui ſe ſont mal conduits. Ce qu'il dit ici eſt véritablement l'endroit par où les Convulſions doivent paroître le plus ſurprenantes: car elles portent preſque toutes ce caractére. Je lui accorderai volontiers qu'il n'y a rien de plus difficile à comprendre: mais la difficulté conſiſte à le comprendre & non à le prouver; car il eſt certain que l'on remarque très-frequemment des effets indubitablement ſurnaturels dans ces accès périodiques des convulſionaires, & qu'ils ſe trouvent melés avec une infinité de choſes qui paroiſſent commandées par leur liberté, & auxquelles ce ſurnaturel s'ajuſte ſi parfaitement, qu'on doit regarder une partie de ce qui paroît libre, auſſi bien que ce qui ne l'eſt pas, comme étant dirigé par un eſprit ſupérieur qui le fait entrer dans un tout, dont les parties ſont viſiblement faites l'une pour l'autre. Je n'en donnerai point ici d'autre preuve que les ſecours que M. de L. reconnoît lui-même avoir été ſurnaturels, ils ſe trouvent placés au milieu de ces mouvemens périodiques qui paroiſſent libres à M. de L. & qui peut-être le ſont en partie & toujours dans le même endroit, on ſait le moment précis où il les faudra rendre, c'eſt ſouvent à la ſuite d'un ſymbole que fait le convulſionaire, & le mouvement convulſif qui exige le ſecours fait partie du ſymbole. J'ai rapporté *pag.* 143. un fait qui paroîtra apparemment incroyable à M. de L. c'eſt celui où une convulſio-

naire pendant un état de mort donne des signes pour demander qu'on la change de situation. J'aurois peut-être dû le réserver pour le joindre avec la multitude de faits semblables, où le surnaturel se trouve joint incontestablement avec une apparence de liberté. Il faudroit faire une histoire un peu étendue des Convulsions pour mettre ce caractére qui fait le fond des Convulsions dans tout son jour. Il est encore plus incompréhensible que M. de L. ne le pense quand on sait les faits : mais plus une pareille chose est extraordinaire, & plus, quand elle est bien prouvée, elle sert à montrér, que l'événement des Convulsions est un événement symbolique, conduit par un agent libre & tout-puissant : mais il est plus aisé de le prouver que de le rendre vraisemblable, & l'on ne doit espérer de convaincre que ceux qui ne s'amuseront pas à examiner si les faits leur paroissent possibles, mais s'ils sont certains.

On trouve dans M. de Ste Beuve un exemple de Convulsions sur lesquelles il fut consulté, qui ont un grand rapport à celles que nous voyons aujourd'hui. Je rapporterai ici tout au long le cas & la résolution que M. de Ste Beuve en a donnée 3e. *Vol. Cas* 169.

On demande si des hommes & des femmes ignorantes qui font oraison & qui en parlent bien, doivent être censés vivre dans l'illusion, sous prétexte qu'ils passent tous par un état suspect ; c'est qu'ils ont des tremblemens dans tout le corps semblables à des Convulsions, & cela paroît particuliérement lorsqu'ils ont communié. Le Curé qui voit que le peuple en murmure, leur a deffendu ces tremblemens ; & ils répondent qu'ils n'en sont pas les maîtres. Cela est-il naturel, ou vient-il du démon ? N'est-il pas indigne de la majesté de Dieu d'opérer des choses qui paroissent ridicules ? Ces gens vivent bien ; & depuis qu'ils font l'oraison, sont sortis de grands péchés. Leur oraison consiste à se former un image de Jesus-Christ crucifié dans le fond de leur cœur, & cela se fait avec beaucoup d'application de leur part. Lorsque l'attrait intérieur vient (c'est leur langage) Dieu opére ces mouvemens, & quelques-uns d'entre eux ont été emportés d'un lieu à un autre demeurant à genoux ; d'autres ont été un peu élevés de terre. Le Curé qui trouve leur vie sans reproche, leur permet deux fois la communion par semaine. Ils disent leur chapelet quelques fois, mais l'attrait venant, ils ne peuvent l'achever lorsqu'on leur a donné pour pénitence.

REPONSE

Les Docteurs en Théologie soussignés sont d'avis sur la difficulté proposée, que ces tremblemens peuvent procéder de l'imagination pure qui s'applique à l'objet de l'oraison ; qu'ils peuvent aussi procéder de Dieu, & qu'ils peuvent procéder de Satan. Qu'il ne faut point inquiéter les personnes qui les ont, à moins qu'on reconnoisse, ou qu'on ait de grandes raisons d'être persuadé qu'ils procedent de Satan. La bonne vie qu'elles ménent ne donne pas lieu à cette persuasion, & encore moins à la conviction. C'est pourquoi il ne faut pas les inquieter sur cela